Canada a été le premier État, en 1994, à devenir partie à l'accord de la FAO sur le respect des mesures internationales de conservation et de gestion qui préconise, entre autres, que toute pêche en haute mer fasse l'objet d'une autorisation. En outre, le Canada a pris part à la rédaction du code de conduite volontaire pour une pêche responsable et a entrepris de préparer un code national.

EXEMPLES RÉGIONAUX AU CANADA

ous avons déjà évoqué dans cette monographie quelques mesures que les gouvernements provinciaux sont en train de prendre dans les dossiers de gestion des océans. Il y en a cependant beaucoup d'autres qui méritent d'être mentionnées. En Nouvelle-Écosse, la Table ronde sur l'environnement et l'économie concentre ses efforts sur la consultation communautaire pour réaliser deux projets pilotes de gestion intégrée des ressources côtières qui devraient être opérationnels au printemps de 1997.

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a adopté le développement durable à titre de politique provinciale en 1992. Cette même année, un programme de développement durable a été appliqué dans les bassins versants côtiers du Nouveau-Brunswick pour que les communautés locales puissent participer à la résolution de problèmes associés à la qualité des eaux marines. Ce processus fait appel à un groupe de travail pluri-organisationnel comprenant tous les niveaux de gouvernement, les entreprises et le public. À l'heure actuelle, le programme couvre six bassins versants. En outre, le Nouveau-Brunswick a mis au point un modèle de planification de l'utilisation des terres dans lequel les activités sont planifiées en fonction des bassins versants. La province sera l'hôte de la conférence internationale sur la gestion des zones côtières, intitulée Zone côtière Canada 2000.

L'Île-du-Prince-Édouard prépare son propre réseau de zones de protection marine, qui assurera la conservation des ressources et des habitats sensibles, offrira des possibilités d'écotourisme et assurera l'utilisation durable de la zone côtière.